

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 mai 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17, 18 et 19 mai 2016**

**2016 V 121** Vœu relatif aux Espaces Publics Numériques parisiens.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant le vœu relatif au maintien des lieux et des moyens dédiés aux Espaces Publics Numériques à Paris déposé par M<sup>mes</sup> Joëlle MOREL, Marie ATALLAH, M. Pascal JULIEN, M<sup>me</sup> Fatoumata KONÉ et les élu-e-s du Groupe Écologiste de Paris,

Considérant que l'accès de tous aux nouvelles technologies et la lutte contre l'exclusion numérique constituent une priorité pour la Ville de Paris ;

Considérant la volonté de la Ville de Paris de renouveler les approches et le regard porté sur l'inclusion numérique, de réexaminer les dispositifs de médiation numérique existant à l'aune des besoins des personnes les plus fragiles et d'inscrire cette thématique dans l'ensemble de ses domaines d'intervention (accès aux droits sociaux, démocratie participative, ... ) ;

Considérant qu'il apparaît ainsi indispensable de redéfinir les objectifs de la politique parisienne s'agissant des Espaces Publics Numériques (EPN) en prenant en compte les nouvelles pratiques et les nouveaux enjeux liés au numérique afin de diversifier les actions menées dans ce domaine et de les rendre plus souples et plus efficaces ;

Considérant que les EPN adossés à des centres sociaux répondent au souci de cibler de façon privilégiée les publics les plus fragiles et de conforter la présence d'espaces de proximité sur la base d'une offre adaptée aux besoins des territoires et de leurs habitants, dans un souci prioritaire d'accès aux droits et ce conformément aux recommandations du rapport de l'Inspection générale des services de 2015, qu'ainsi, le « soclage » de cette subvention dans le financement des centres sociaux fait partie des réponses aux observations de l'IG sur l'émiettement et la fragilité financière des centres sociaux ;

Considérant que, pour les cinq autres EPN, la Ville de Paris souhaite, par le biais d'un appel à projets, apporter son soutien aux structures privilégiant une approche d'ancrage territorial et une démarche d'accès aux droits pour les publics qui en sont le plus éloignés ;

Considérant que la Ville de Paris travaille parallèlement à l'identification des dispositifs locaux et nationaux permettant aux EPN associatifs de se réorienter vers d'autres domaines tels que la formation aux métiers du numérique (Grande École du Numérique), l'e inclusion, la médiation sociale ... et de développer leurs activités dans le domaine de la lutte contre la grande exclusion ou dans celui actuellement en réflexion des Maisons de Services au Public ;

Considérant que, nonobstant les réformes ainsi engagées et les pistes de réflexion, la Ville de Paris a souhaité garantir le maintien de son soutien aux EPN associatifs pour leur activité du 1<sup>er</sup> trimestre 2016, conformément à la délibération 2016 DDCT 47 présentée à ce Conseil et que les réflexions en cours permettent un maintien de ce soutien sur l'ensemble du 1<sup>er</sup> semestre ;

Sur proposition de l'Exécutif,

Émet le vœu que :

La Ville de Paris :

- accompagne de manière renforcée les EPN associatifs dans la phase de transition vers un nouveau mode de fonctionnement afin de pérenniser et de développer les services rendus aux populations en situation d'exclusion numérique,
- garantisse un maillage territorial qui facilite le développement de l'accès aux services numériques des populations qui en sont le plus éloignées,
- poursuive son travail avec l'État pour que les EPN bénéficient des dispositifs nationaux mis en place et des financements qui y sont liés,
- présente en 3<sup>ème</sup> commission un bilan des publics accueillis au sein des EPN.